Royaume du Maroc

Ministère de l'Industrie, du commerce,
de l'Investissement et de l'Inclusion Économique

Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services
de la Région Tanger - Tétouan - Al Hoceima

المملكة المغربية

وزارة الصناعة والتجارة والاستثمار
والإدماج الاقتصادي

غرفة التجارة والصناعة والخدمات
لجهة طنجة تطوان الحسيمة

ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⵓⵙⵎⵓⵔⵜ ⴰ ⵙⵓⵙⵏ ⴰⵎⵏⵙⵜ
ⵜⴰⵎⵏⵙⵜ ⵜⴰⵏⵎⵓ ⵜⵣⵜⵓⵔⵉ ⵏⴰⵙⵓⵎⵎⴰ

Le : 12 NOV. 2026 : في

Réf : 36/2026 المرجع :

Avis d'achat par Bon de Commande N° 36/CCISTTA/2026

Le Président de la Chambre de Commerce d'Industrie et de Service de la Région Tanger Tétouan AL Hoceima (CCIS TTA), procède à l'achat par bon de commande des prestations relatives au réception à l'occasion de l'organisation des réceptions officielles ,des séminaires ,des réunions et diverses activités de la CCISTTA ,objet du présent avis en application des dispositions de l'article 91 décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.

- **Objet de la prestation :** Achat de mobilier de Bureau
- **Consistance de la prestation :**

Désignation	Unité	Qté	PU HT	Total HT
Prix 1.1. Stores A Enroulement	m²	40		
Prix 1.2. Stores A Lames Horizontales	m²	30		
Prix 2.1. Portrait Officiel — Grand Format	U	2		
Prix 2.2. Portrait Officiel — Format Moyen	U	2		
Prix 03 : Porte-Drapeau	U	2		
Prix 4.1 — Plante Strelitzia	U	2		
Prix 4.2 —Plante Monstera	U	2		
Prix 5 : Fauteuil visiteur en cuir synthétique, couleur blanc cassé	U	4		
TOTAL HT				
TVA 20%				
TOTAL TTC				

- **Lieu d'exécution : Chambre de Commerce d'Industrie et de Service de la Région Tanger Tétouan AL Hoceima : Rue Ibn Taimia et El Hariri, Quartier Administrative, Tanger**
- **Délai d'exécution de la prestation** :

05 jours après la notification de l'attribution du bon de commande.

- **Date et Heure limites de réception des devis des concurrents : 17-11-2026 à 10h00**
-

Les plis des concurrents sont déposés :

Par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : **www.marchespubics.gov.ma**

Président

Président
Abdelatif AFAILAL

TERME DE REFERENCE (TDR)

ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU ET D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SIÈGE DE LA CCIS TTA À TANGER À LA SUITE D'UN INCENDIE

Article 1 : Objet

Le présent terme de référence a pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières relatives à l'**achat, la fourniture, le transport, la livraison, la pose et la mise en place de mobilier et d'équipements destinés au siège de la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de la Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima (CCIS TTA), à Tanger**, à la suite d'un incendie.

Les prestations comprennent notamment la fourniture et la mise en place de stores intérieurs, portraits officiels, porte-drapeaux, plantes décoratives et fauteuils visiteurs.

L'ensemble des fournitures devra être **neuf, de premier choix, exempt de tout défaut et conforme aux caractéristiques techniques prescrites dans le présent TDR**.

Article 2 : Consistance des prestations

Les prestations objet du présent TDR comprennent notamment :

34. La fourniture de stores intérieurs à enroulement motorisés ;
35. La fourniture de stores à lames horizontales en aluminium ;
36. La fourniture et la mise en place de portraits officiels ;
37. La fourniture et la mise en place de porte-drapeaux ;
38. La fourniture et la mise en place de plantes décoratives ;
39. La fourniture de fauteuils visiteurs en cuir synthétique ;
40. Le transport et la livraison sur le site ;
41. La pose et l'installation lorsque celles-ci sont prévues ;
42. Les réglages et essais nécessaires ;
43. L'évacuation des emballages et déchets résultant de l'installation ;
44. Toutes sujétions nécessaires à la livraison d'une prestation complète et parfaitement fonctionnelle.

Article 3 : Prescriptions générales

Toutes les fournitures devront être :

- neuves et de premier choix ;
- exemptes de défauts de fabrication ;
- adaptées à une utilisation professionnelle ;
- conformes aux dimensions et caractéristiques indiquées dans le présent TDR ;
- livrées dans leur emballage d'origine lorsque cela est applicable ;
- compatibles avec les locaux et supports existants ;
- installées avec soin par une équipe qualifiée.

Avant toute fabrication des stores, le titulaire devra effectuer un **relevé précis des dimensions sur site**.

Aucune fabrication ne devra être engagée sur la seule base des dimensions théoriques figurant dans le TDR lorsque les dimensions définitives doivent être relevées sur place.

PRIX N° 01 : STORES INTÉRIEURS

Prix 1.1 – Stores à enroulement

Fourniture et pose de **40 m² de stores à enroulement**, en toile de premier choix, équipés d'un système d'enroulement motorisé.

La toile devra être de qualité supérieure, résistante et adaptée à une utilisation intérieure professionnelle.

La teinte et la finition seront choisies de manière à être **harmonisées avec le mobilier et l'aménagement intérieur des locaux**.

Les stores devront comprendre au minimum :

- toile de premier choix ;
- tube d'enroulement ;
- moteur électrique adapté ;
- supports de fixation ;
- système de commande ;
- boîtier de commande ;
- accessoires de fixation ;
- câblage et accessoires nécessaires au fonctionnement ;
- dispositifs de réglage et de sécurité.

La prestation comprend :

- fourniture ;
- transport ;
- relevé des dimensions ;
- fabrication ;
- pose ;
- raccordement du système motorisé ;
- réglage ;
- essais ;
- mise en service ;
- nettoyage de la zone de travail.

L'ensemble devra présenter une **finition soignée, un fonctionnement silencieux, fluide et fiable**.

Prix 1.2 – Stores à lames horizontales

Fourniture et pose de **30 m² de stores à lames horizontales**, type **New Look Stores ou équivalent**, à lames en aluminium de premier choix.

Caractéristiques techniques minimales

- Lames en aluminium perforé ;
- Largeur des lames : **25 mm** ;

- Épaisseur des lames : **0,28 mm** ;
- Coloris : assorti au mobilier et à l'aménagement intérieur ;
- Rails en profilés aluminium ;
- Chariots ;
- Supports de pose et de fixation ;
- Écarteurs ;
- Plaquettes de lestage ;
- Chaînettes basses de bandes ;
- Barrettes hautes de bandes ;
- Chaînettes d'orientation ;
- Axes de guidage à trois voies ;
- Cordons de commande ;
- Contrepoids de cordons ;
- Cantonnières ;
- Boîtiers de commande ;
- Tous accessoires nécessaires au parfait fonctionnement.

Les stores devront permettre une **orientation régulière des lames**, avec un fonctionnement souple et silencieux.

Les dimensions définitives seront relevées sur site avant fabrication.

La prestation comprend la fourniture, le transport, la pose, les réglages, les essais et la mise en service.

PRIX N° 02 : PORTRAITS OFFICIELS DE SA MAJESTÉ

Prix 2.1 – Portrait officiel – Grand format

Fourniture et mise en place d'un **portrait officiel de Sa Majesté**, destiné à l'aménagement des locaux institutionnels de la CCIS TTA.

- Longueur : **100 cm**
- Largeur : **150 cm**

Le portrait devra être réalisé avec une **reproduction de haute qualité**, une finition soignée et un cadre adapté.

Il sera présenté sur un **chevalet en bois de qualité supérieure**, stable et adapté aux dimensions et au poids du cadre.

La prestation comprend

- fourniture du portrait ;
- reproduction/impression de haute qualité ;
- cadre ;
- chevalet en bois ;
- accessoires nécessaires ;
- transport ;
- mise en place ;
- réglage et finition.

Prix 2.2 – Portrait officiel – Format moyen

Fourniture et mise en place d'un **portrait officiel de Sa Majesté**, destiné aux espaces intérieurs de la CCIS TTA.

- Longueur : **50 cm**
- Largeur : **70 cm**

Le portrait devra présenter une qualité d'impression et de finition adaptée à un environnement institutionnel.

- fourniture du portrait ;
- reproduction/impression de haute qualité ;
- cadre adapté ;
- accessoires de fixation ou de présentation ;
- transport ;
- mise en place.

PRIX N° 03 : PORTE-DRAPEAUX

Fourniture et mise en place de **porte-drapeaux autoportants**, destinés à la présentation des drapeaux dans les espaces intérieurs de la CCIS TTA.

Caractéristiques techniques

- Type : porte-drapeau autoportant ;
- Installation : intérieure ;
- Hauteur : réglable jusqu'à **2,00 m** ;
- Base : socle autoportant stable ;
- Mât : acier inoxydable ou matériau de qualité équivalente ;
- Finition : couleur **or** ;
- Base adaptée à une pose au sol ;
- Ensemble stable et résistant ;
- Finition soignée de qualité institutionnelle.

La prestation comprend le transport, la livraison, la mise en place et tous les accessoires nécessaires.

PRIX N° 04 : PLANTES DE BUREAU

Prix 4.1 – Plante Strelitzia

Fourniture et mise en place d'une plante d'intérieur décorative de type **Strelitzia nicolai**, destinée à l'aménagement des espaces de bureaux.

- Espèce : *Strelitzia nicolai* ;
- Hauteur totale : **100 à 130 cm** ;
- Diamètre du pot : **30 à 40 cm** ;
- Pot : résine, fibre de verre, polyéthylène ou équivalent ;
- Couleur du pot : **blanc** ;
- Finition : mate ;
- Installation : intérieure, au sol ;
- Aspect : feuillage vertical, dense et décoratif.

La plante devra être saine, en bon état et adaptée aux conditions d'un espace intérieur.

Prix 4.2 – Plante Monstera

Fourniture et mise en place d'une plante d'intérieur décorative de type **Monstera deliciosa**.

- Espèce : *Monstera deliciosa* ;
- Hauteur totale : **100 à 130 cm** ;
- Diamètre du pot : **30 à 40 cm** ;
- Pot : résine, fibre de verre, polyéthylène ou équivalent ;
- Couleur du pot : **blanc** ;
- Finition : mate ;
- Installation : intérieure, au sol ;
- Aspect : feuillage décoratif à grandes feuilles découpées.

La plante devra être saine, vigoureuse et présenter une finition esthétique adaptée à un environnement professionnel.

PRIX N° 05 : FAUTEUIL VISITEUR EN CUIR SYNTHÉTIQUE (Voir photo)

Fourniture et livraison de **fauteuils visiteurs en cuir synthétique de premier choix**, de couleur **blanc cassé**, neufs et livrés dans leur emballage d'origine.

Les fauteuils devront présenter un design élégant et professionnel avec une finition soignée.

Ils seront équipés notamment d'une assise réglable en hauteur, d'un mécanisme basculant avec fonction de balancement et d'accoudoirs rembourrés et tapissés.

Caractéristiques techniques minimales

- Revêtement : cuir synthétique de premier choix ;
- Couleur : blanc cassé ;
- Hauteur de l'assise : **48 à 58 cm** ;
- Largeur de l'assise : **50 cm** ;
- Profondeur de l'assise : **49 cm** ;
- Hauteur du dossier : **61 cm** ;
- Hauteur totale : **105 à 115 cm** ;
- Hauteur des accoudoirs : **66 à 70 cm à partir du sol** ;
- Roulettes : **11 mm** ;
- Charge maximale supportée : **130 kg** ;
- Assise réglable en hauteur ;
- Mécanisme basculant ;
- Accoudoirs rembourrés et tapissés ;
- Coutures décoratives ;
- État : neuf, avec emballage d'origine ;
- Garantie : **12 mois minimum**.

La prestation comprend :

- fourniture ;
- transport ;
- livraison ;
- montage, le cas échéant ;
- mise en place ;

- vérification du fonctionnement ;
- évacuation des emballages.

Article 5 : Visite et reconnaissance des lieux

Le titulaire est réputé avoir pris connaissance des lieux et des conditions d'exécution des prestations.

Pour les prestations nécessitant des prises de dimensions, notamment les stores, les mesures définitives devront être relevées sur site avant fabrication.

Le titulaire devra signaler au maître d'ouvrage toute difficulté susceptible d'affecter la bonne exécution des prestations.

Article 6 : Livraison et installation

Les fournitures seront livrées au **siège de la CCIS TTA à Tanger**.

Le titulaire assure à ses frais :

- le transport ;
- le chargement et déchargement ;
- la manutention ;
- l'acheminement jusqu'au lieu de destination ;
- la pose et l'installation lorsque prévues ;
- les essais et réglages ;
- le nettoyage après intervention.

Les fournitures devront être protégées pendant leur transport afin d'éviter toute détérioration.

Article 7 : Contrôle et réception

Le maître d'ouvrage procédera au contrôle des fournitures à leur livraison.

Il vérifiera notamment :

- la conformité des quantités ;
- la conformité aux caractéristiques techniques ;
- les dimensions ;
- la qualité des matériaux ;
- l'état des fournitures ;
- la qualité de la finition ;
- le bon fonctionnement des équipements ;
- la conformité de la pose et de l'installation.

Toute fourniture présentant un défaut, une détérioration ou une non-conformité pourra être refusée.

Le titulaire devra remplacer, à ses frais, toute fourniture non conforme.

Article 8 : Garantie

Le titulaire garantit les fournitures contre les défauts de fabrication et de fonctionnement conformément aux garanties prévues dans le présent TDR.

Pour les fauteuils, la garantie minimale est fixée à **douze (12) mois** à compter de la date de réception.

Pour les autres fournitures, les garanties éventuellement proposées par le titulaire devront être précisées dans son offre.

Pendant la période de garantie, le titulaire devra intervenir dans un délai raisonnable pour remédier à toute défaillance relevant de sa responsabilité.

Article 9 : Délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé à :

5 jours à compter de la date de notification du bon de commande prescrivant le commencement des prestations.

Le titulaire devra organiser ses moyens humains et matériels de manière à respecter strictement le délai contractuel.

ARTICLE 10 : ENGAGEMENT DU TITULAIRE

Le titulaire s'engage à :

- respecter l'ensemble des prescriptions du présent TDR ;
- fournir des produits neufs et de premier choix ;
- respecter les dimensions et caractéristiques techniques prescrites ;
- assurer la qualité de la pose et de l'installation ;
- respecter le délai contractuel ;
- remplacer toute fourniture reconnue non conforme ;
- préserver les locaux pendant les opérations de livraison et d'installation ;
- remettre les lieux en parfait état après son intervention.

ARTICLE 11 : Modalités de paiement et pièces justificatives

Le règlement des prestations sera effectué après **livraison, installation, vérification de la conformité des fournitures et réception** par le maître d'ouvrage.

Le titulaire devra remettre au maître d'ouvrage les documents nécessaires au règlement, notamment :

- **La facture originale**, établie conformément à la réglementation en vigueur et faisant apparaître les quantités, les prix unitaires, le montant HT, la TVA et le montant TTC ;
- **Les fiches techniques des fournitures livrées**, précisant les caractéristiques, dimensions, matériaux, références et, le cas échéant, les marques ou modèles proposés ;
- **Les attestations de garantie** délivrées par le fournisseur ou le fabricant, précisant la durée et les conditions de garantie de chaque équipement concerné ;
- Les bons de livraison dûment signés ;

- Tout autre document justificatif demandé par le maître d'ouvrage pour constater la conformité des fournitures.

Le paiement ne pourra être effectué qu'après constatation de la **conformité des fournitures aux prescriptions techniques du présent TDR** et après accomplissement des formalités de réception.

Toute fourniture non conforme ou ne répondant pas aux caractéristiques prescrites pourra être refusée. Dans ce cas, le titulaire sera tenu de procéder à son remplacement à ses frais avant la réception définitive des prestations.

Les factures devront être déposées conformément aux procédures administratives et comptables applicables au maître d'ouvrage.